

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: KIENET SAVON ANTISEPTIQUE HAUTE FREQUENCE  
Code du produit: 1695000

#### Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: Société HYDENET - Gamme KIENET.  
Adresse: 3300, rue de Lille.59262 .SAINGHIN EN MELANTOIS.FRANCE.  
Téléphone : +33 (0)3 20 67 76 58. Fax :+33 (0)3 20 67 76 57. Telex :.  
fds@steridine.com

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS <http://www.centres-antipoison.net>.

#### Utilisation de la substance/préparation :

Savon antiseptique pour le lavage hygiénique des mains

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.  
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

*Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.*

#### Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

#### Autres substances apportant un danger :

CAS 27083-27-8 CHLORHYDRATE DE POLYHEXAMETHYLENE BIGUANIDE | Concentration  $\geq 0.00\%$  et  $< 2.50\%$ . Symbole: Xi R: 38-50/53

#### Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

CAS 68515-73-1 ALKYL POLYGLYCOSIDE C8-10 | Concentration  $\geq 0.00\%$  et  $< 2.50\%$ . Symbole: Xi R: 41

CAS 68155-09-9 CE 268-938-5 AMIDES, COCO, N-[3-(DIMETHYLAMINO) PROPYL], N-OXIDE | Concentration  $\geq 0.00\%$  et  $< 2.50\%$ . Symbole: Xi R: 38-41-52

CAS 110615-47-9 ALKYL POLYGLYCOSIDE C10-16 | Concentration  $\geq 0.00\%$  et  $< 2.50\%$ . Symbole: Xi R: 41

#### Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### En cas d'exposition par inhalation :

Eloigner le sujet du lieu d'exposition, et l'amener au grand air.

#### En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Le cas échéant, enlever les lentilles de contact.

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

**En cas d'ingestion :**

Rincer la bouche, ne rien faire boire, ne pas faire vomir, calmer la personne, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. Montrer l'étiquette au médecin.

---

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Le produit lui-même ne brûle pas.

**Moyen d'extinction approprié :**

Tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, sable, dioxyde de carbone, eau, poudre.

**Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :**

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

---

**6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

**Précautions individuelles :**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Ne pas rejeter dans le milieu naturel (cours d'eau, sols et végétations...)

**Méthodes de nettoyage :**

Absorber le produit répandu avec des matériaux absorbants et balayer ou enlever à la pelle. Laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Pour les faibles quantités, diluer le produit avec beaucoup d'eau et rincer.

Ne pas récupérer le produit en vue d'une réutilisation.

---

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Manipulation :**

Produit d'usage externe - Ne pas avaler.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

**Stockage :**

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver UNIQUEMENT dans l'emballage d'origine.

Stocker entre +5°C. et +35°C. dans un endroit sec, bien ventilé.

Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.

Conserver hors de la portée des enfants.

**Utilisation(s) particulière(s) :**

Se référer au paragraphe 1 pour l'indication du produit

---

**8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Les données de ce chapitre se rapportent au produit spécifiquement désigné dans le présent document. En cas de manipulation concomitante et/ou exposition simultanée à d'autres agents chimiques, ceux-ci doivent impérativement être pris en compte pour le choix des équipements de protection individuelle.

**Protection respiratoire :**

Non concerné dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection des mains :**

Non concerné.

**Protection des yeux et du visage :**

Eviter le contact avec les yeux.

Point d'eau à proximité

**Protection de la peau :**

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

Non concerné.

**MESURES D'HYGIENE :**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

---

**9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Informations générales :**

Etat Physique : Liquide Fluide.

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH de la substance/préparation : Neutre.  
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : 5.05 .  
Point/intervalle d'ébullition : non précisé  
Intervalle de Point Eclair : non concerné.  
Pression de vapeur : non concerné.  
Densité : > 1  
Densité relative : +/- 1.01  
Hydrosolubilité : Diluable.  
Viscosité : +/- 1200 mPa.s

**Autres informations:**

Point/intervalle de fusion : non précisé  
Température d'auto-inflammation : non précisé.  
Point/intervalle de décomposition : non précisé.

---

**10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

**Conditions à éviter :**

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**Produits de décomposition dangereux :**

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote.

---

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**En cas d'ingestion :**

L'ingestion peut entraîner une irritation de la cavité buccale.

Mal de gorge, douleur abdominale, nausées.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

Evaluation de l'effet irritant/corrosif sur la peau chez le lapin (OCDE 404)- préparation similaire :

La préparation apparaît non irritante pour la peau.

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Evaluation de l'effet irritant/corrosif sur l'oeil chez le lapin (OCDE 405) - préparation similaire :

La préparation apparaît non irritante pour les yeux.

**Autres données :**

Evaluation de la tolérance cutanée chez le volontaire sain (préparation similaire) :

Très bonne tolérance cutanée (patches occlusifs de 24 heures)

Absence de mise en évidence de potentiel sensibilisant (étude HRIPT)

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.  
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.  
Les informations figurant ci-après sont basées sur les données relatives aux composants.

### Écotoxicité :

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les cours d'eau.

### Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.  
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

L'emballage est à éliminer comme un déchet industriel spécial « DIS » par un éliminateur ou un collecteur agréé pour ce type de déchet.

### Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

### Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

20 01 29 \* détergents contenant des substances dangereuses

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

### Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Produit d'usage externe. Ne pas avaler. Voie cutanée exclusivement.
S 61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S 35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S 25	Éviter le contact avec les yeux.
S 2	Conserver hors de la portée des enfants.

## 16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

**Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:**

R 38	Irritant pour la peau.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 52	Nocif pour les organismes aquatiques.